

GRAND CONSEIL NEUCHÂTELOIS – AMENDEMENT

À compléter par le secrétariat général du Grand Conseil lors de la réception du document déposé	Date	Heure	Numéro	Département(s)
	08.03.2019			DDTE
Annule et remplace				

Auteur(s) : Conseil d'État		Lié à :(obligatoire) ad 18.018
Titre : Amendement au projet de loi portant modification de la loi cantonale sur l'aménagement du territoire (LCAT)		
Contenu :		
<p>Article 93, alinéas 2 et 4</p> <p>²L'avis de mise à l'enquête est publié <u>une</u> fois dans la Feuille officielle et dans les journaux locaux ; il mentionne les demandes de décisions spéciales.</p> <p>⁴Pour toute mise à l'enquête <u>publiée dans la Feuille officielle</u> entre le 7 juillet et le 25 juillet, le délai d'opposition échoit le 25 août.</p>		
Motivation (facultatif) :		
Auteur ou premier signataire : <i>prénom, nom</i> (obligatoire) :		
Autres signataires (<i>prénom, nom</i>) :	Autres signataires suite (<i>prénom, nom</i>) :	Autres signataires suite (<i>prénom, nom</i>) :